

GUIDE DES  
COLLÈGES  
2019 / 2020

A photograph of three teenagers outdoors. In the foreground, a girl with brown hair tied back, wearing a blue denim jacket over a yellow top, looks towards the camera. Behind her, a boy with glasses and a blue and white checkered scarf sits on the shoulders of a girl in a red and black plaid shirt. They are all smiling and appear to be in a park or schoolyard with green foliage in the background.

# 7 années collège

SEINE & MARNE  
LE DÉPARTEMENT



**« Les enfants sont maîtres  
de leur destin avec l'appui  
de leurs parents. »**

Marcel Rufo, pédopsychiatre

# L'éducation : une priorité pour le Département



**Patrick Septiers**

Président  
du Département  
de Seine-et-Marne

La qualité de vie dans nos **128 collèges** représente une priorité de notre mandat, car nous sommes persuadés qu'offrir aux 71 000 collégiens seine-et-marnais et à leurs équipes pédagogiques, des conditions de travail de qualité, contribue fortement à la réussite des élèves.

Nous avons donc décidé d'engager une politique d'investissement ambitieuse, pour réaliser les travaux nécessaires à assurer le bon fonctionnement des collèges et à les rendre sûrs et accueillants. Nous avons également à cœur de mailler le territoire de collèges à taille humaine qui respectent les bassins de vie des habitants.

De même, notre action dans le domaine des collèges et de l'enseignement se veut ancrée sur son territoire, attentive aux besoins des élèves et des équipes pédagogiques. C'est pourquoi nous avons déployé le Plan Collège Numérique. Ce dernier permet à la fois d'équiper les établissements en infrastructures numériques, mais aussi de créer de nouveaux outils pédagogiques tel que l'Espace Numérique de Travail.

Parce que nous souhaitons accompagner tous les collégiens, nous accordons une attention particulière aux projets éducatifs et à l'orientation des élèves.

Enfin, nous avons à cœur d'offrir aux demi-pensionnaires, ainsi qu'aux commensaux, des repas de qualité, issus notamment de l'agriculture Seine-et-Marnaise.

Aussi nous avons mis en place une aide à la restauration scolaire destinée à favoriser l'accès à la demi-pension à tous les collégiens, notamment ceux issus des familles les plus modestes.

Oui, le Département s'engage concrètement pour la jeunesse seine-et-marnaise !

## Bonne rentrée à tous !



**Daisy Luczak**

Vice-présidente  
en charge des finances,  
de l'éducation  
et des collèges



**Anne-Laure  
Fontbonne**

Vice-présidente  
en charge des bâtiments  
départementaux



## **/ 06 comment ça marche ?**

- une compétence partagée p.7
- la présence du Département dans les collèges p.8
- le personnel dans les collèges p.10

## **/ 12 se déplacer**

- quelle carte de transport pour mon enfant ? p.13
- quel tarif ? p.14
- les règles de conduite et de sécurité à bord du car p.14
- le transport des élèves handicapés p.14
- la sécurité routière p.15

## **/ 16 se sentir en sécurité**

- en quoi consiste la sécurisation des collèges ? p.17
- la vigilance quotidienne de tous p.17

## **/ 18 se restaurer**

- des repas équilibrés p.19
- le respect des réglementations nutritionnelle et sanitaire p.20
- le prix d'un repas p.20
- CantiNéo77, l'aide à la restauration scolaire p.21
- des animations tout au long de l'année p.21
- le repas, un moment de détente selon des règles de conduite p.21

## **/ 22 se connecter**

- colleges77.fr, le lien entre le collège et la famille p.23
- l'utilisation du numérique en classe p.23

## **/ 24 s'ouvrir et se détendre**

- des projets pour grandir p.25
- côté culture : le programme ! p.26
- du sport pour tous p.27

## **/ 28 s'orienter et s'informer**

- information et orientation scolaire p.29
- question santé p.30
- contacts p.31



# comment ça marche ?

- une compétence partagée
- la présence du Département dans les collèges
- le personnel dans les collèges

# → une compétence partagée

Dans les collèges publics, le Département de Seine-et-Marne est chargé de :

- construire et réhabiliter les établissements
- effectuer les travaux de maintenance et d'entretien
- financer la quasi-totalité du fonctionnement des collèges
- équiper les établissements en matériels nécessaires à la vie scolaire (tables, chaises, matériels scientifiques, ordinateurs, vidéoprojecteurs, matériels et mobiliers de cuisine...)
- financer les projets éducatifs et les supports nécessaires pour les mener à bien (activités, livres, ateliers...)
- employer les personnels techniques d'accueil (agent d'accueil), d'entretien général et technique (nettoyage, travaux courants) et de restauration (chef de cuisine, cuisinier...). Au total, **ce sont plus de 1500 agents au service des collégiens.**



En 2019, plus de **73 M€** sont consacrés aux collèges en investissement (construction, travaux, dotation matériel...). Les dépenses de fonctionnement (hors transports scolaires) s'élèvent à **37 M€**.

**44,7 M€** sont également consacrés aux frais des personnels techniques des collèges.

Les équipes de l'Éducation nationale relèvent de l'État et assurent, quant à elles, principalement les fonctions pédagogiques et administratives. Elles sont à votre disposition, toute l'année, pour toute question concernant la vie scolaire de votre enfant.

## LES COLLÈGES EN SEINE-ET-MARNE, CE SONT :

**128** COLLÈGES PUBLICS  
ET **17** COLLÈGES PRIVÉS

**81 409** COLLÉGIENS :  
**71 608** DANS LES COLLÈGES PUBLICS  
DONT **1 558** EN SEGPA\* ET **9 801**  
DANS LES COLLÈGES PRIVÉS

**27** COLLÈGES  
AVEC UNE SEGPA

**43** SECTIONS SPORTIVES  
SCOLAIRES

(CHIFFRES RENTRÉE 2018)

\*SECTION D'ENSEIGNEMENT GÉNÉRAL ET PROFESSIONNEL ADAPTÉ

# → la présence du Département dans les collèges

## SPORT

- Soutien à **43** sections sportives scolaires
- Aides aux associations sportives et à 134 associations UNSS (17 000 licenciés)

## RESTAURATION

- Gestion de l'offre de restauration et du personnel associé
- **6,8** millions de repas servis par an

## CONSTRUCTION ET RÉNOVATION

- Plus de **60 M€** investis chaque année

## TRANSPORT SCOLAIRE

- Plus de **40 000** élèves véhiculés chaque jour

## NOUVELLES TECHNOLOGIES

- 1 PC et 1 vidéo projecteur interactif dans chaque classe pour **128** collèges
- 1 valise de **16** équipements mobiles dans chaque collège
- **100 %** des collèges reliés à la fibre
- **100 %** des collèges connectés à l'Environnement Numérique de Travail

## CULTURE

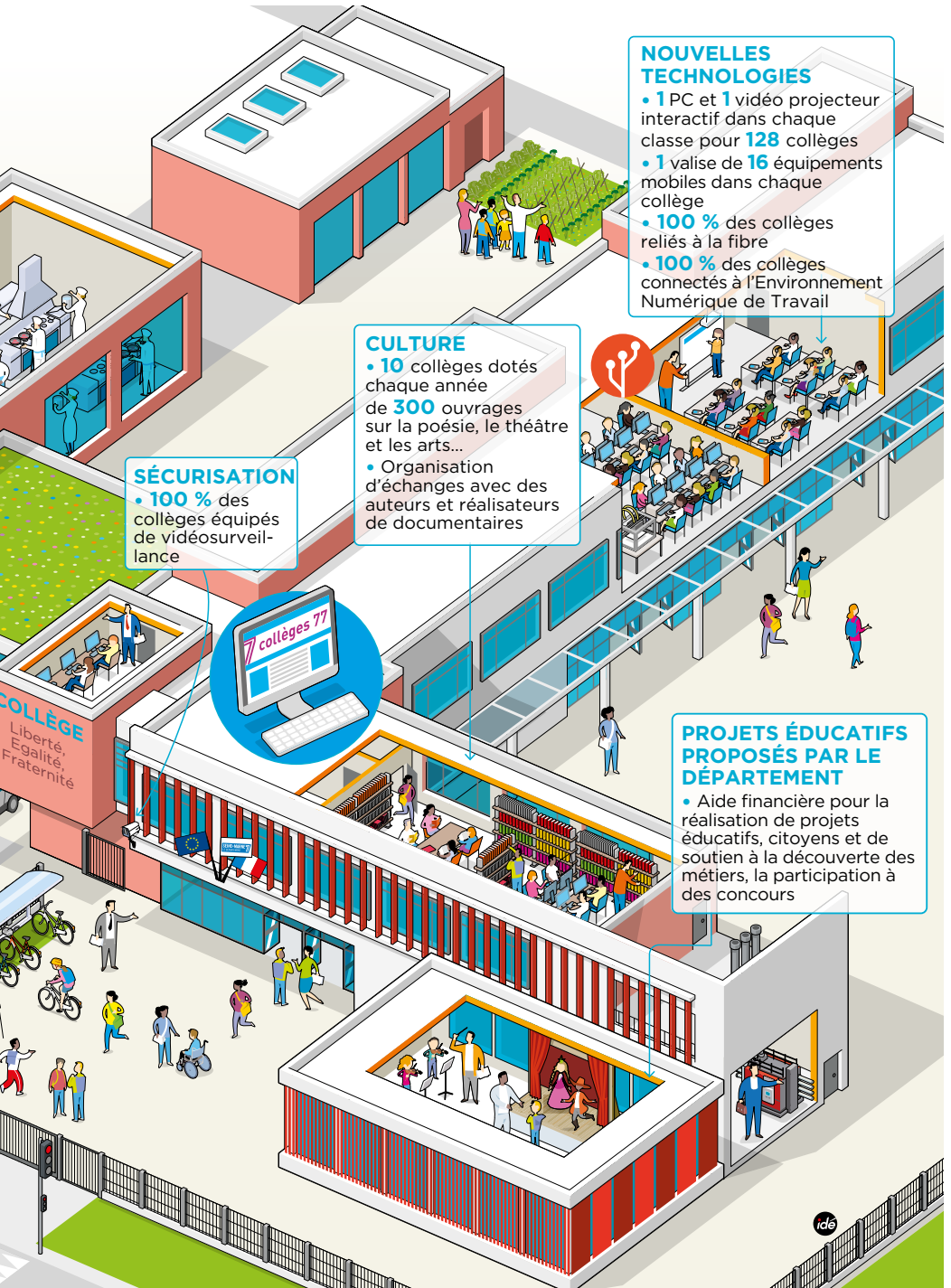
- **10** collèges dotés chaque année de **300** ouvrages sur la poésie, le théâtre et les arts...
- Organisation d'échanges avec des auteurs et réalisateurs de documentaires

## SÉCURISATION

- **100 %** des collèges équipés de vidéosurveillance

## PROJETS ÉDUCATIFS PROPOSÉS PAR LE DÉPARTEMENT

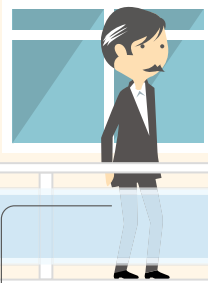
- Aide financière pour la réalisation de projets éducatifs, citoyens et de soutien à la découverte des métiers, la participation à des concours



# → le personnel dans les collèges

## L'ÉQUIPE DE DIRECTION

**Le Principal, chef d'établissement avec l'équipe administrative,** gère la répartition des élèves dans les classes, suit le conseil de classe et préside le conseil d'administration.



**Le Principal adjoint** seconde le Principal dans son travail et s'occupe des emplois du temps des élèves, des enseignants, de l'occupation des salles...



**L'adjoint gestionnaire** assure la gestion financière et matérielle du collège (achats et paiements), et en particulier de la demi-pension. Il dirige le personnel de service.

**Les personnels techniques, agents du Département,** garantissent la bonne organisation du collège : **agents d'accueil** (physique et téléphonique), **agents de la restauration, agents de nettoyage et de la maintenance.**



## L'ÉQUIPE ÉDUCATIVE

**Les professeurs sont environ 10 par niveau, un par matière.** Chaque classe a un **professeur principal** qui fait le lien entre les professeurs, les parents ou les surveillants, suit les résultats scolaires des élèves et décide, si besoin, de mettre en place un accompagnement pédagogique.



**Le professeur documentaliste,** responsable du Centre de Documentation et d'Information, aide les élèves dans leurs recherches, leurs lectures ou le choix de documents.

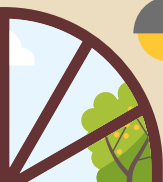


Chaque classe élit de qui participe au et au conseil d'a

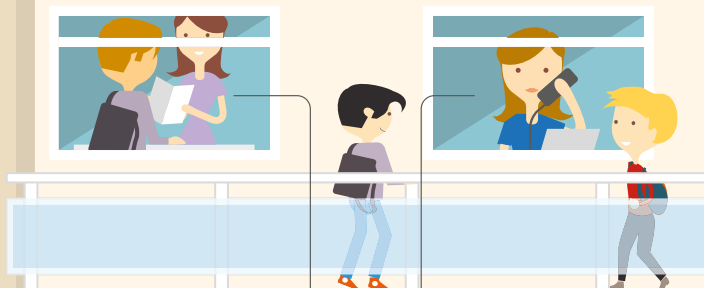
QUI  
QUO  
COLL

LES É  
De la 6

# FAIT DI AU ÈGE ?



aux élèves **délégués**  
conseil de classe  
administration.

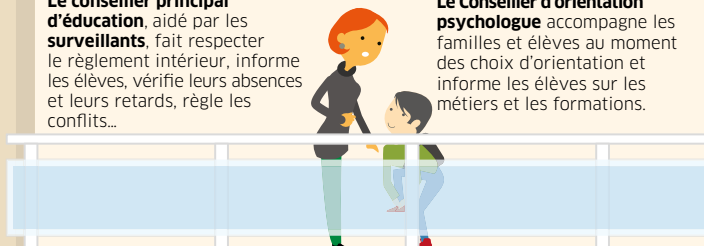


## LA VIE SCOLAIRE

**Le conseiller principal d'éducation**, aidé par les **surveillants**, fait respecter le règlement intérieur, informe les élèves, vérifie leurs absences et leurs retards, règle les conflits...

## L'ORIENTATION

**Le Conseiller d'orientation psychologue** accompagne les familles et élèves au moment des choix d'orientation et informe les élèves sur les métiers et les formations.

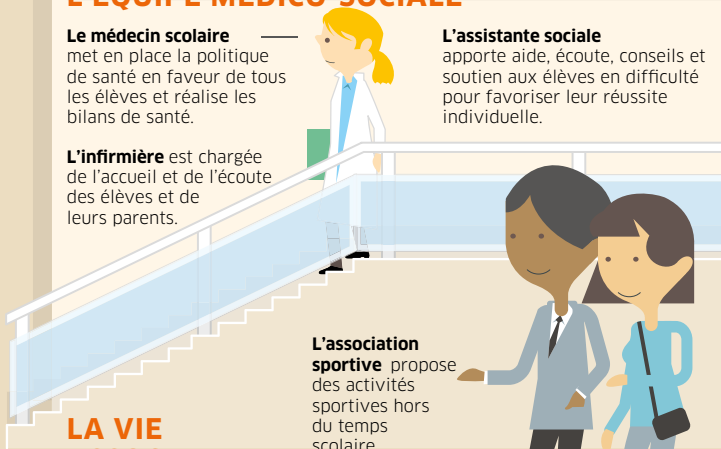


## L'ÉQUIPE MÉDICO-SOCIALE

**Le médecin scolaire** met en place la politique de santé en faveur de tous les élèves et réalise les bilans de santé.

**L'infirmière** est chargée de l'accueil et de l'écoute des élèves et de leurs parents.

**L'assistante sociale** apporte aide, écoute, conseils et soutien aux élèves en difficulté pour favoriser leur réussite individuelle.



## LA VIE ASSOCIATIVE

**Le Foyer socio-éducatif** propose des clubs et des activités portés par l'équipe éducative, les élèves ou les parents d'élèves.

**L'association sportive** propose des activités sportives hors du temps scolaire.

**L'association des parents d'élèves** fait le lien avec les professeurs et l'équipe de direction.





# se déplacer

- quelle carte de transport pour mon enfant ?
- quel tarif ?
- les règles de conduite et de sécurité à bord du car
- le transport des élèves handicapés
- la sécurité routière

# → quelle carte de transport pour mon enfant ?

En Seine-et-Marne, il existe **des lignes régulières** (Carte Imagine R ou carte scolaire bus) ou **les circuits spéciaux** (Carte Scol'R). Pour savoir si votre enfant est concerné par un circuit spécial, rendez-vous sur le site du Département **seine-et-marne.fr**. S'il n'est pas usager d'un circuit spécial, l'application vous redirigera vers le prestataire compétent.

## CARTE IMAGINE R

La carte est valable sur toutes les lignes régulières : Optile, RATP et Transilien SNCF hors circuits scolaires spéciaux. Elle permet, toute l'année, un nombre illimité de voyages dans toute l'Île-de-France.

**Pour l'année 2019/2020, l'inscription se fait directement en ligne sur [imagine-r.com](http://imagine-r.com) - infos : 09 69 39 55 55 (appel non surtaxé)**

## CARTE SCOLAIRE BUS LIGNES RÉGULIÈRES

La carte permet un trajet aller/retour par jour, durant la période scolaire, uniquement sur les lignes régulières de bus du réseau OPTILE.

**Le formulaire d'inscription est à retirer auprès du transporteur.**

## CARTE SCOL'R

Le Département met en place des circuits spéciaux lorsqu'il n'existe pas de ligne régulière. La carte est valable durant la période scolaire pour les enfants scolarisés avec le statut d'externe ou de demi-pensionnaire. **L'inscription se fait directement en ligne sur [seine-et-marne.fr](http://seine-et-marne.fr) ou par courrier en renvoyant le formulaire téléchargeable sur le site internet.**  
**Tél. : 01 64 14 77 77**



Carte Scol'R :  
ouverture des inscriptions **début juin 2019**  
sur [seine-et-marne.fr](http://seine-et-marne.fr).

## → quel tarif ?

### Il est de :

- **100 € pour la Carte Imagine R**, une fois la participation départementale de 250 € déduite
  - **100 € pour la Carte Scol'R sur circuit spécial scolaire**
  - Le tarif de la **Carte scolaire bus** varie en fonction de la distance parcourue par le véhicule de transport scolaire entre le point d'arrêt le plus proche du domicile et l'établissement scolaire (se renseigner auprès du transporteur).
- Cette carte ne bénéficie pas de subvention départementale.**

## → les règles de conduite et de sécurité à bord du car

- Présenter sa carte de transport à chaque passage.
- Monter et descendre du car au niveau des points d'arrêt.
- Ne jamais traverser devant le car. Il est nécessaire d'attendre le départ du car pour traverser la chaussée.
- Ne jamais courir en descendant du car.
- Mettre sa ceinture de sécurité dans le car.
- Ne pas chahuter dans le car.
- Ne pas parler au chauffeur pendant la conduite sauf pour lui signaler tout incident constaté, durant le trajet.

## → le transport des élèves handicapés

Le Département organise et finance le transport des élèves handicapés. Deux modalités d'organisation existent : les circuits adaptés et le remboursement d'indemnités kilométriques en cas d'utilisation d'un véhicule personnel.

**Il est nécessaire de déposer le plus tôt possible un dossier de demande auprès de la MDPH** (Maison départementale des personnes handicapées). Une fois l'avis favorable au transport scolaire notifié par CDAPH (Commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées), **le formulaire d'inscription est à télécharger sur [seine-et-marne.fr](http://seine-et-marne.fr) et à renvoyer au Département pour traitement.**

### INFOS

Pour vous aider dans vos démarches, contactez le Pole autonomie territorial (PAT) le plus proche de chez vous (coordonnées sur le site [Internet seine-et-marne.fr](http://seine-et-marne.fr))

MDPH / 01 64 19 11 40 - <http://www.mdph77.fr/formulaires-de-contact>

Département de Seine-et-Marne / 01 64 14 77 77 - [btph@departement77.fr](mailto:btph@departement77.fr)

## → La sécurité routière

Chaque collégien a son mode de déplacement (en bus, à vélo, à pied) pour se rendre au collège. La route est un espace partagé entre piétons, automobilistes, cyclistes... et le Code de la route s'applique pour garantir la sécurité de tous.

Pour accompagner l'apprentissage de la sécurité routière, le Département de Seine-et-Marne offre à tous les élèves de 6<sup>e</sup>, un livret « **Bien circuler à vélo** » leur délivrant des conseils pratiques. En 5<sup>e</sup>, ils reçoivent un livret pour les préparer aux examens de l'**Attestation scolaire de sécurité routière** (ASSR). Les examens ont lieu en 5<sup>e</sup> (1<sup>er</sup> niveau) et en 3<sup>e</sup> (2<sup>e</sup> niveau). Ils sont organisés indépendamment par chaque collège.



Les ASSR de 1<sup>er</sup> et 2<sup>e</sup> niveau sont obligatoires pour s'inscrire au permis AM dès 14 ans (permis nécessaire à la conduite des cyclomoteurs ou quadricycles légers de 50 cm<sup>3</sup> maximum).  
Conservez-les précieusement !

### À SAVOIR

Le Département a signé un partenariat avec l'Association prévention routière (APR) pour dispenser des sessions d'information. Elle intervient à la demande du collège pour sensibiliser les élèves sur diverses thématiques comme les dangers de l'alcool et des drogues au volant et prodiguer des conseils sur la pratique du vélo...



Depuis le 2 mars 2017, le port d'un casque à vélo devient obligatoire pour les enfants de moins de 12 ans qu'ils soient conducteurs ou passagers. Les chocs à la tête chez les jeunes enfants peuvent causer des traumatismes plus graves que chez les adultes ou adolescents. Le casque diminue le risque de blessure sérieuse à la tête de 70%. Le casque doit porter la mention NF ou ECE 22/04, 22/05. Parents, montrez le bon exemple ! Équipez-vous aussi. (Journal officiel du 22 décembre 2016)

# se sentir en sécurité

→ en quoi consiste la sécurisation des collèges ?

→ la vigilance quotidienne de tous



# → en quoi consiste la sécurisation des collèges ?

La sécurisation des collèges est une priorité pour le Département, qui a concentré ses efforts sur la protection des personnes contre les risques d'intrusion.

Les travaux de sécurisation portent notamment sur :

## LE CONTRÔLE DES ACCÈS AUX ÉTABLISSEMENTS :

- Enceintes clôturées
- Motorisation des portails d'accès des véhicules
- Asservissement du portillon d'entrée principale
- Contrôle audio et vidéo des accès par caméras haute définition en visionnage
- Système d'alarme anti-intrusion avec transmetteur téléphonique



## LA GÉNÉRALISATION DES DISPOSITIFS D'ALERTE CONFINEMENT :

Alarme sonore distincte de l'alarme incendie complétée par un micro. Chaque établissement rédige sa propre procédure de confinement.

Le Département accompagne également financièrement les communes ou les intercommunalités dans leurs projets d'extensions des installations de vidéo-protection de la voirie aux abords des collèges.

# → la vigilance quotidienne de tous

**Dans le cadre du plan Vigipirate, la sécurité a été renforcée.**

- Un adulte de l'établissement est présent à l'entrée pour assurer l'accueil des élèves.
- L'identité des personnes extérieures à l'école est relevée dans le respect de la législation en vigueur. Parents, n'oubliez pas votre Carte d'identité lorsque vous vous rendez au collège et d'émarger à la demande de l'agent d'accueil.
- Il est demandé d'éviter tout attroupement aux abords de l'établissement scolaire.



# se restaurer

- des repas équilibrés
- le respect des réglementations nutritionnelle et sanitaire
- le prix d'un repas
- CantiNéo77, l'aide à la restauration scolaire
- des animations tout au long de l'année
- le repas, un moment de détente selon des règles de conduite

# → des repas équilibrés

**Le Département a fait le choix d'une restauration scolaire majoritairement cuisinée dans ses collèges et 98 % des élèves demi-pensionnaires bénéficient de repas produits sur place.**

Le repas, c'est sacré ! La restauration dans les collèges est sous la responsabilité du Département qui assure la préparation et le service des repas, la mise en place de mobiliers dans les restaurants scolaires, l'installation d'équipements professionnels de cuisine et des tables de tri des déchets, et des animations tout au long de l'année.



## LA CHARTE DE LA RESTAURATION SCOLAIRE

Cette charte définit des engagements entre les différents acteurs de la restauration scolaire pour améliorer la qualité des repas au bénéfice des collégiens. Elle se compose de 10 engagements et vise à répondre aux enjeux de santé, de bien-être et de responsabilité environnementale.

Ces engagements s'articulent autour de trois axes :

- la qualité des repas servis
- un service de restauration participatif et accessible à tous
- une restauration durable et responsable. .



Les chefs de cuisine bénéficient du soutien de la diététicienne du Département et disposent de différents outils dont un logiciel métier « 7 équilibré » pour élaborer des menus équilibrés conformes à la réglementation.

# → Le respect des réglementations nutritionnelle et sanitaire

Les menus et les repas servis aux collégiens sont soumis à des obligations nutritionnelles et sanitaires définies par des dispositifs législatifs et des réglementations françaises et européennes.

En matière nutritionnelle, les repas servis répondent à 5 objectifs fondamentaux :

- le respect des fréquences de présentation des plats et de certains grammages, l'objectif étant de garantir un apport suffisant en fruits, légumes, féculents, fer, calcium, et de limiter les produits trop gras et trop sucrés
- la réalisation des menus à 4 ou 5 composantes (entrée, plat, garniture, produit laitier et/ou dessert)
- le respect des règles de mise à disposition d'eau, de pain (en libre accès), de sel et de sauces (en accès limité en fonction des repas)
- l'identification distincte des produits de saison sur les menus
- la conservation des documents pendant 3 mois (fiches techniques des repas)
- les équipes de cuisine sont formées à la sécurité sanitaire et aux bonnes pratiques d'hygiène pour assurer aux collégiens une sécurité maximale quant à la qualité des repas et à l'absence de risques pour la santé

## → le prix d'un repas

**Pour l'année 2018, le tarif moyen du repas était de 3,54 €.**

Il peut varier entre 3,27 € et 4,22 €.

Dans le cadre de ses compétences en matière de restauration scolaire, le Département fixe chaque année le taux d'évolution des tarifs.

Cette évolution tient compte de divers paramètres et indices telle que l'évolution des prix à la consommation.

**69 %**

**DES COLLÉGIENS SEINE-ET-MARNAIS DÉJEUNENT  
QUOTIDIENNEMENT À LA CANTINE**

**6,8 millions de repas**

**PRÉPARÉS PAR LES CHEFS DE CUISINE ET LEUR ÉQUIPE  
ET SERVIS CHAQUE ANNÉE**

# → CantiNéo77, l'aide à la restauration scolaire

Le Département de Seine-et-Marne s'engage à offrir aux collégiens un service de restauration de qualité et accessible à tous. À ce titre, il accorde une aide à la restauration scolaire pour les familles aux revenus modestes, nommée **CantiNéo77**.

**Cette aide, d'un montant de 1,72 € ou 2,15 €** est déduite du prix du repas.

Pour en bénéficier, le collégien doit déjeuner à la cantine au moins trois jours par semaine et le quotient familial doit être inférieur ou égal à 650 €.

Si vous êtes allocataires de la CAF, vous recevrez automatiquement une information.

Les familles non allocataires de la CAF peuvent également bénéficier de cette aide, le quotient est alors calculé par les services départementaux.

## INFO

Pour bénéficier de cette aide pour l'année 2019/2020, la demande s'effectue en ligne **avant le 1<sup>er</sup> octobre 2019** sur le site du département.

**Plus de détails sur [seine-et-marne.fr](http://seine-et-marne.fr)**

# → des animations tout au long de l'année

Pour sensibiliser les collégiens à la diversité des goûts et à la promotion des produits locaux, des animations culinaires sont organisées tout au long de l'année dans de nombreux restaurants scolaires.



# → le repas : un moment de détente selon des règles de conduite

En début d'année, **les élèves et leurs responsables légaux s'engagent à respecter le règlement départemental de la restauration scolaire.**

Le repas est un moment de détente pour tous : l'entrée doit se faire dans le calme. Toute demande au personnel de surveillance ou de service doit se faire poliment et dans le respect des tâches de chacun.

En cas de non-respect du règlement de la restauration scolaire, des sanctions s'appliqueront, conformément au règlement intérieur du collège.



# se connecter

- [colleges77.fr](https://colleges77.fr), le lien entre le collège et la famille
- l'utilisation du numérique en classe

# → colleges77.fr, le lien entre le collège et la famille

À la maison et en cours, les nouvelles technologies sont omniprésentes.

À la rentrée 2019, l'ensemble des collèges seront connectés à l'Espace Numérique de Travail (ENT) : **colleges77.fr**

Ce site permet de consulter l'emploi du temps, le cahier de textes, les notes et bulletins de votre enfant et même d'échanger avec les professeurs...

Il donne aussi accès à de multiples informations comme :

- les projets éducatifs, le sport, la santé, les aides financières,...
- le suivi des actualités des collèges,
- la consultation de messages envoyés par l'équipe de direction,
- les associations de parents d'élèves.

C'est le site de référence pour tout savoir sur les actions portées par le Département et ses partenaires et vous accompagner durant vos « années collège » !

## → l'utilisation du numérique en classe

En cours, aussi, votre enfant utilise les nouvelles technologies.

**Les 128 collèges sont équipés d'un ordinateur et d'un vidéoprojecteur interactif dans chaque classe.**

Tous les collèges auront eu leurs parcs informatiques rénovés et une sécurisation des serveurs.

C'est le Département qui se charge de la globalité de la maintenance du parc informatique de votre collège, soit plus de 16 000 ordinateurs.



1 collège de 600 élèves = 120 PC.

Tous les collèges seine-et-marnais sont raccordés à la fibre optique pour un accès à Internet Haut débit dans chaque salle de cours.



# s'ouvrir et se détendre

- des projets pour grandir
- côté culture : le programme !
- du sport pour tous

# → des projets pour grandir

Pour encourager la réussite de tous les jeunes, développer leurs talents et esprit critique, le Département propose de nombreux dispositifs développés en partenariat avec les collèges.

## CRÉATION D'UNE MINI-ENTREPRISE

Durant toute l'année scolaire, les élèves créent leur propre entreprise, conçoivent et commercialisent des produits ou services, guidés par leurs professeurs, l'association « Entreprendre pour apprendre » et par un parrain, chef d'entreprise. Cette expérience pratique de création et de gestion d'entreprise les immerge directement dans l'univers du monde du travail. En fin d'année scolaire, les élèves sont invités à présenter leur projet devant un jury et 10 prix sont décernés par les partenaires de la manifestation.



## DÉCOUVERTE DES MÉTIERS

L'opération **Passion métiers** permet aux collégiens de rencontrer des agents du Département qui exercent des métiers dans tous les secteurs d'activités. L'idée est simple et efficace : présenter son métier, son cursus et ensuite échanger avec les élèves et leur permettre d'avoir une approche réaliste des professions.

## EN AVANT LES PROJETS ÉDUCATIFS 77 (PE77) !

Le Département propose chaque année aux collèges de développer des projets éducatifs sur différents thèmes. Ainsi, dès la 6<sup>e</sup>, les jeunes et leurs professeurs sont incités à construire des projets innovants.

Une aide financière d'un montant maximum de 800 euros peut être accordée.

**+ d'infos : 01 64 14 77 77**

## PRÊTS POUR LE CONCOURS COLLÈGE NATURE !

Ce concours est ouvert aux classes participant au dispositif « Collège Nature ».

Ce dernier a pour objectif de sensibiliser les collégiens à la nature, de leur faire découvrir les espaces naturels proches de chez eux et d'appréhender les relations entre l'Homme et son environnement. **+ d'infos : [seine-et-marne.fr](http://seine-et-marne.fr)**

## DES PROJETS JEUNES STIMULANTS

Les jeunes fourmillent d'idées et le Département est à leurs côtés quand il s'agit de projets citoyens environnementaux ou d'accès aux activités sportives, culturelles, d'actions de solidarité... Dès 12 ans, ils peuvent déposer un projet avec un objectif éducatif, monté et organisé par, avec et pour les jeunes, en dehors du temps scolaire. Le dossier est à télécharger sur le site du Département. Il accorde une aide financière et un accompagnement au projet. **+ d'infos : 01 64 14 77 77**

# → côté culture : le programme !

## LECTURE PUBLIQUE

La Médiathèque départementale offre 300 ouvrages par an à 10 centres de documentation et d'information (CDI) des collèges. L'année de leur dotation, les collèges peuvent choisir un dispositif culturel pour favoriser la rencontre des collégiens avec des œuvres et des artistes : **A Voix Vives** (théâtre et poésie),

**A tout doc** (cinéma documentaire), **Ecoutes actives** (musique contemporaine),  
**Cycles sciences**.

La Médiathèque départementale accompagne les collèges dans le montage des dossiers de résidence d'auteur, prête des documents et des modules d'expositions aux CDI et propose des temps de formation pour les enseignants. Depuis 2018, la Médiathèque organise également un concours d'écriture de nouvelle policière : **Suspense en Seine-et-Marne**.

Par ailleurs **Medialib77.fr** propose des méthodes d'apprentissage des langues, des ebooks, du cinéma et de la musique en ligne, accessible à tous les Seine-et-Marnais inscrits dans une bibliothèque de Seine-et-Marne.



## 5 MUSÉES, UN CHÂTEAU, DES ARCHIVES

Pour préparer les visites liées au programme éducatif, le Département propose également aux enseignants des animations et visites dans les différents **lieux culturels** dont il a la responsabilité : les **Archives départementales**, le **château de Blandy-les-Tours**, le **musée-jardin Bourdelle**, le **musée des peintres de Barbizon**, le **musée Stéphane Mallarmé**, le **musée de la Seine-et-Marne** et le **musée de la Préhistoire d'Île-de-France**. Infos : **seine-et-marne.fr**

## ARTISTES EN RÉSIDENCE

L'association Act'art, organisme culturel du Département de Seine-et-Marne, favorise l'accès des collégiens aux pratiques artistiques et culturelles. Elle accueille les élèves aux spectacles des **Scènes Rurales** et propose des interventions artistiques dans les classes en amont des représentations. Depuis la rentrée 2017, Act'art donne la possibilité à ces mêmes collèges d'accueillir des spectacles spécialement dédiés aux collégiens et conçus pour être présentés au sein-même de l'établissement.

Infos : **scenes-rurales77.com**

## CINÉMA ET COLLÈGES

**Collèges au cinéma** est un dispositif national d'éducation à l'image. Il permet aux élèves de découvrir 3 ou 4 films classés « art et essai » par année scolaire dans une salle de cinéma. Pour les collèges retenus, le Département prend en charge les entrées des élèves pour 3 films et 60 % du coût de transport. L'association Act'Art propose des interventions de professionnels dans les classes.

Infos : **collegeaucinema77.com**

## L'HISTOIRE VIENT AU COLLÈGE

**Le Mobil'Histoire77** des Archives départementales est un outil culturel de proximité. Le bus se déplace dans les établissements scolaires de Seine-et-Marne pour permettre aux élèves seine-et-marnais de bénéficier gratuitement d'expositions temporaires sur une thématique historique, par le biais de documents d'archives et avec un éclairage local.

## → du sport pour tous !

**Indispensable pour la santé et le développement des enfants, la pratique du sport à l'école ou dans les associations est encouragée par le Département à travers diverses actions.**

### « TOUS NAGEURS EN 6<sup>E</sup> »

Pour favoriser l'apprentissage de la natation, le Département aide les collèges du département et participe aux frais de transports des classes de 6<sup>e</sup> vers les piscines et à la location de celles-ci. Plus de 15 000 élèves sont concernés chaque année. Ainsi, à la sortie de 6<sup>e</sup>, tous les élèves maîtrisent correctement au moins une nage.



### LE DÉVELOPPEMENT DES SECTIONS SPORTIVES SCOLAIRES

Dans certains collèges seine-et-marnais, le haut niveau est à l'honneur. On compte 43 sections sportives scolaires pour 22 disciplines, soutenues par le Département pour accueillir les jeunes à fort potentiel sportif.

### L'AIDE AUX ASSOCIATIONS SPORTIVES SCOLAIRES

En partenariat depuis de nombreuses années, le Département et l'Union Nationale du sport scolaire (UNSS) encourage la pratique sportive, la citoyenneté à travers le sport et les projets autour de la santé. Chaque collège propose des activités sportives pendant la pause méridienne ou le mercredi après-midi. L'UNSS de Seine-et-Marne organise chaque année le **« Challenge du Conseil départemental des cross scolaires »**.

#### À SAVOIR

Le Département a mis en place un dispositif permettant de soutenir les collectivités territoriales (hors convention de mise à disposition gracieuse) pour les frais engendrés par la mise à disposition de leurs équipements sportifs au profit des collèges, dans le cadre de la pratique de l'EPS et de l'UNSS. Pour l'année scolaire 2018/2019, 51 collectivités ont été soutenues.



# s'orienter et s'informer

- information et orientation scolaire
- question santé
- contacts

# → information et orientation scolaire

## PLACE DES MÉTIERS, CAP SUR L'ORIENTATION

À Émerainville, cette cité dédiée à l'orientation accueille les collégiens, lycéens, apprentis et étudiants et leurs familles pour des conseils personnalisés sur les études, pour trouver des secteurs qui recrutent, une formation, un métier... Une nuit consacrée à l'orientation est organisée tous les ans en janvier.

**Place des Métiers, Cité des Métiers de Seine-et-Marne**

**Campus UTEC**

**Boulevard Olof Palme - Emerainville - 77436 Marne-la-Vallée Cedex 2**

**Tél. : 01 74 60 52 60 - [lplacedesmetiers.com](http://lplacedesmetiers.com)**

## LES CIO À VOTRE ÉCOUTE

Les centres d'information et d'orientation (CIO) de Seine-et-Marne accueillent les jeunes et leurs familles pour des informations sur les études, des conseils pour trouver leur voie.

Vous trouverez ci-dessous les coordonnées des CIO.

### **Avon - Fontainebleau**

ce.0771072x@ac-creteil.fr

Tél. : **01 64 22 32 41**

### **Melun**

ce.0771071w@ac-creteil.fr

Tél. : **01 64 10 27 10**

### **Chelles**

ce.0771074z@ac-creteil.fr

Tél. : **01 60 08 35 07**

### **Montereau-Fault-Yonne**

ce.0771366s@ac-creteil.fr

Tél. : **01 82 34 00 82**

### **Coulommiers**

ce.0771346v@ac-creteil.fr

Tél. : **01 64 20 72 78**

### **Provins**

ce.0771344t@ac-creteil.fr

Tél. : **01 64 00 12 58**

### **Lognes**

ce.0772179a@ac-creteil.fr

Tél. : **01 64 68 24 81**

### **Roissy-en-Brie**

ce.0771882c@ac-creteil.fr

Tél. : **01 60 29 27 16**

### **Meaux**

ce.0771075a@ac-creteil.fr

Tél. : **01 60 25 44 00**

### **Savigny-le-Temple**

ce.0771843k@ac-creteil.fr

Tél. : **01 64 41 94 39**

# → question santé

## CONSEILS, FORUMS, ANIMATION, RDV

Au sein des 14 maisons départementales des solidarités (MDS), plusieurs professionnels sont à l'écoute des adolescents pour les accompagner et les conseiller : médecins, sages-femmes, psychologues, infirmiers, conseillers conjugaux et familiaux, éducateurs, assistants sociaux...

Pour tout conseil sur la contraception ou la prévention des infections sexuellement transmissibles (IST), un accueil est possible en **toute confidentialité** et dans le respect du secret professionnel dans les centres de planification et d'éducation familiale. Les consultations et les permanences sont ouvertes à tous **gratuitement**.

Les professionnels interviennent également au cours de séances d'information collectives autour de la vie affective, relationnelle, sexuelle et l'éducation à la santé, notamment dans les collèges. Les MDS organisent par ailleurs des forums d'information ou des animations à destination du jeune public.

### INFOS

Retrouvez la MDS la plus proche de chez vous et les coordonnées des centres sur le site internet : [seine-et-marne.fr](http://seine-et-marne.fr)

## DES NUMÉROS UTILES

### **Fil santé jeunes**

**0800 235 236** (anonyme et gratuit, tous les jours de 8h à minuit)

### **Tabac Info Service**

**38 89** (du lundi au samedi de 8h à 20h)

### **Drogues Info Service**

**0800 23 13 13** (gratuit avec un portable au coût d'une communication ordinaire)  
**01 70 23 13 13**

### **Sida info-service**

**0800 840 800**

### **Association nationale de prévention de l'alcoolologie et addictologie**

**01 42 33 51 04**

### **Suicide écoute**

**01 45 39 40 00**

### **Viols femmes informations**

**0800 05 95 95** (appel gratuit)

### **Centre antipoison de Paris**

**01 40 05 48 48**

### **Enfance maltraitée**

**119**

# → contacts

## **Département de Seine-et-Marne**

### **Direction de l'éducation**

Hôtel du Département  
77010 Melun cedex  
Tél. : **01 64 14 77 77**

## **Direction des services départementaux de l'Éducation nationale**

20 quai Hippolyte Rossignol  
77000 Melun  
Tél. : **01 64 41 27 00**

## **Rectorat de l'académie de Créteil**

4 rue Georges Enesco  
94000 Créteil  
Tél. : **01 57 02 60 00**

## **Maison départementale des personnes handicapées (MDPH)**


16 rue de l'Aluminium  
77176 Savigny-le-Temple  
Tél. : **01 64 19 11 40**

## **Caisse d'allocations familiales (CAF)**

21 avenue du Général Leclerc  
77000 Melun  
Tél. : **08 10 25 17 10**

## **Coordonnées des Organisations de parents d'élèves représentées au Conseil départemental de l'Éducation nationale**

### **FCPE 77**

mail : [cdpe77@fcpe77.asso.fr](mailto:cdpe77@fcpe77.asso.fr)  
site : [fcpe77.asso.fr](http://fcpe77.asso.fr)  
 : [fcpe77](tel:0164412700)

### **AD - PEEP 77**

mail : [adpeep77@hotmail.com](mailto:adpeep77@hotmail.com)  
site : [ad77.peep.asso.fr](http://ad77.peep.asso.fr)

### **UNAape 77**

mail : [secretariat@unaape.fr](mailto:secretariat@unaape.fr)  
site : [unaape.asso.fr](http://unaape.asso.fr)

# Département de Seine-et-Marne

Hôtel du Département  
77010 Melun Cedex  
01 64 14 77 77



[seine-et-marne.fr](http://seine-et-marne.fr)

**SEINE & MARNE** 77  
LE DÉPARTEMENT